

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 1 (1905-1906)
Heft: [0]

Rubrik: Gefährdete Denkmäler = Sites et monuments en danger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

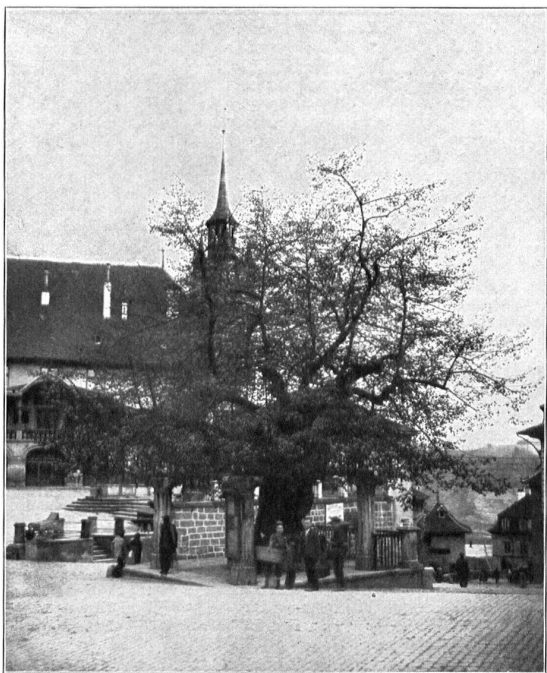
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DIE „MURTENER LINDE“ ZU FRIBOURG

≡ LE TILLEUL DE MORAT A FRIBOURG ≡

Le nom de cet arbre historique a été dernièrement sur toutes les bouches à la suite de la fameuse décision du Conseil général de la ville de Fribourg, qui décida sa suppression pour donner plus d'ampleur à la nouvelle route des Alpes qui, en cet endroit, doit relier le centre de la ville au quartier de la gare. Les protestations arrivèrent non seulement de toute la Suisse, mais d'un grand nombre de Suisses établis à l'étranger, aussi tous furent-ils unanimes à féliciter le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg lorsque, dans une lettre ouverte au Conseil communal, il garantit la conservation du tilleul. Ce bel élan de sympathie a montré combien est vivace dans le peuple suisse tout entier la tradition qui associe cet arbre séculaire à la mémoire d'un des faits les plus glorieux de notre histoire nationale: la bataille de Morat.

Monsieur Jos. Schneuwly, notre savant archiviste d'Etat, a fait dans un article très documenté l'histoire de notre vieux tilleul*: il ressort de ses recherches et nombreuses citations que cet arbre a dû en effet être planté vers 1470. La première mention authentique qu'il en est fait dans les comptes des trésoriers remonte à 1482 au sujet de la dépense occasionnée par la construction d'une terrasse que l'on établit à cette époque autour de l'arbre.

L'identité du tilleul actuel avec celui qui fut planté au XV^{me} siècle ressort avec non moins de certitude de l'histoire de notre archiviste d'Etat par la série de mentions authentiques qui font allusion à la vieillesse de l'arbre et à la sollicitude des pouvoirs publics et des citoyens à l'égard de sa conservation. Nulle part il n'est question d'un nouvel arbre qui aurait remplacé l'ancien.

C'est donc toujours le même tilleul qu'ont planté les mains de nos vaillants ancêtres que nous voyons à chaque renouveau se parer d'une frondaison toujours vigoureuse. Cet arbre est donc sacré: Nul ne peut songer à l'arracher du vieux sol fribourgeois, où ses racines puisent depuis plus de quatre siècles la sève et la vie. Né dans des temps de gloires héroïques, témoin des destinées séculaires de la République, il sourit au

jeune progrès qui vient embellir la cité: qui donc aurait le triste courage de vouloir qu'il en meure?

La haute protection dont notre Conseil d'Etat a couvert ce monument historique impose sans nul doute aux constructeurs de la route une conservation «à tout prix» du glorieux monument: pour y arriver une condition absolue s'impose: c'est de ne toucher en rien soit au niveau actuel du sol de l'arbre, soit aux appuis qui soutiennent ses branches, soit aux racines qui lui donnent la vie.

R. de Schaller.

≡ LA PIERRE DES MARMETTES ≡

Au mois de mai 1905, le bloc erratique des Marmettes, sur Monthey, en Valais, fut vendu par son propriétaire pour être exploité par un granitier.

La Ligue nantit du fait le Département de l'Intérieur qui s'occupa de l'affaire immédiatement, et avec beaucoup de bonne grâce.

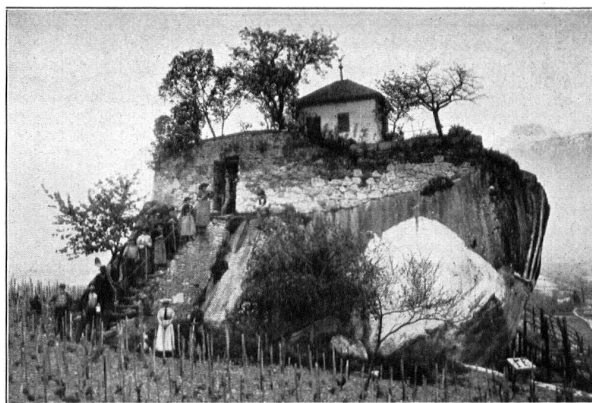
Le monde savant protesta vivement contre la destruction de ce témoin de l'époque glaciaire, en de nombreux articles signés de noms suisses, anglais et français.

Une demande d'expropriation pour cause d'utilité publique fut adressée au Conseil d'Etat du Valais, et appuyée par la commune de Monthey dans une assemblée primaire, au commencement de juin. Après de nombreuses discussions et démarches, les difficultés furent vaincues. La Confédération, l'Etat du Valais, la Société des Sciences naturelles et la Commune de Monthey rassemblèrent les fonds nécessaires au rachat de la pierre des Marmettes, qui échappa ainsi à la ruine et demeure debout, surmontée d'une maisonnette et d'un ancien jardinet, pour la joie des savants et des touristes.

L'activité déployée par tous ceux qui ont contribué à arracher ce bloc remarquable aux mains des exploiters, a démontré combien, à juste titre, on peut porter intérêt à une curiosité naturelle.

Cette constatation a été de bon augure pour l'avenir de la Ligue.

M. B.-P.



DER ERRATISCHE BLOCK „PIERRE DES MARMETTES“,
OBERHALB MONTHEY (WALLIS)
LE BLOC ERRATIQUE „PIERRE DES MARMETTES“,
SUR MONTHEY (VALAIS)

≡ LE TILLEUL D'HERMANCE ≡

Au printemps 1905, la Ligue est intervenue pour empêcher la mutilation complète de l'arbre magnifique qui est un des plus beaux ornements du joli village d'Hermance, au bord du Léman.

Il avait été prémédité d'en scier la plus grande partie pour permettre soi-disant de voir l'heure à certaine horloge. Grâce aux démarches de la famille Meyer de Stadelhofen, très dévouée à notre cause, l'arbre en question n'a subi qu'un dommage relativement minime, alors qu'il était en danger de perdre la moitié de sa ramure.

M. B.-P.

* Voir «Liberté» du 23 octobre 1904.